FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PIGMENT PHOTOLUMINESCENT SÉRIE BMP120 / 100.02

1	**IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE**	
1. Je	**Identificationsubstance**	
	1.1.1 Nom chimique	Aluminate deStronzio, Européen et Dysprosius
	1.1.2 Nom commercial	Piétement photoluminescent (code CAS 12004 37a)
1.2	Utilisation de la préparation snstanzafdel	
	ld.1 Principales utilisations	Céramique, plastique,vrai, peintures
1.3	**Identii "ication company**	
	1.2.1 Identification de l'entreprise	
1.4	**1.4 Telefoiin d'urgence**	

2	IDENTIFICATION DES DANGERS
	Le pro + lotoil est classé comme non dangereux selon les directives 67/54fi/CEEEt1999/45/CE et succ. mod. et aeg.

3	**COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**
	3.1 Indiquer l'indication 1.1.1 3.2 Préparation non dangereuse 3.3 Il ne contient pas de substances dangereuses 3.4 Classement : non classé 3.5 NumérooucalifornieSl2tH4 —3sept - 43.tì Substances à identité confidentielle

4	**LES MESURESPREMIÈRE**AIDE
	Aucune restriction / obligation concernant les mesures de premiers secours.

5	LUTTE CONTRE L'INCENDIE
	Le produit neestle carburant. Aucune restriction / obligation concernant les moyens d'extinction des incendies à proximité.

6	**MESURES DE REJET ACCIDENTEL**
	Respecter les règles générales d'hygièneEtla sécurité sur placedeJe travaille.

sept	**MANUTENTION** ET STOCKAGE
	Respecter les règles générales d'hygiène et de sécurité au travail.

8	**CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**	
8.1	**Limite d'exposition Yalori**	Poudres inertes=10 moi/mc.
8.2	**Contrôles d'exposition**	Suivez les normes générales d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail.
8.3	**Protection individuelle**	Respecter les règles générales d'hygiène et de sécurité au travail.

9	**PROPRIÉTÉS MSICO-CMMIC**	
	Apparence	PoussièreouGranulés
	État physique	Solide
	Couleur	Jaune clair
	Sentir	Nefifiuno
	Point de fusion	Non déterminé
	Point d'ébullition	N'est pas applicable

	Punto di infiammabilità	Non recevable
	Inflammabilité	Non inflammable
	Auto-infrainabilité	Non inflammable
	Propriétés explosives	Non explosif
	Propriétés oxydantes	Non-combustible
	Pressionde vapeur	N'est pas applicable
	Solubilité - Solubilité dans l'eau	Pratiquement insoluble
	Solubilité - Solubilité dans les graisses	Pratiquement insoluble

dix	**STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ'**	
	Le produit estStable dans les conditions normales d'utilisation. Le produit neestréactif dans les conditions normales d'utilisation	
	111.1 Conditions à éviter	Aucun
	10a Matériaux à éviter	Aucun
	10.3 Produits de décomposition dangereux	Aucun

11	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
	Le produit ne contient pas de substances toxiques.

12	**INFORMATION ÉCOLOGIQUE**
	Aucune donnée n'est disponible pour permettredeévaluer l'impact environnemental du produit. Éviter autant que possible la dispersion dans l'environnement.

13	**DISPOSITION**
	L'élimination des déchets doit être effectuée conformément au décret législatif 22/97 et suivants. mod. et adj.

14	**INFORMATIONS DE TRANSPORT**	
	Transport terrestre- Classe Rm / ADR	Aucune indication à signaler.
	Transport maritime- Classe OMI	Aucune indication à signaler.
	Transport aérien- Classe IATA	Aucune indication à signaler.

15	**INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**
	Aucune indication d'action à signaler. Le produit préparé n'est pas classé

16	**LES AUTRES INFORMATIONS**	
	Références normatives le cas échéant :	
	Dir.G7/54tì/CEE	Classification,emballage et étiquetage des substances dangereuses
	DM 8/12/95	Restrictions de mise sur le marché et d'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses
	DM 09/07/02	Fiche d'informations de sécurité
	DM 25/04/97	Liste des substances dangereuses
	D. Les. fi2ò / 94	Sécurité et santé surlalieux de travail
	D. Les. 25 / 2U02	Protection des travailleurs contre les risques liés aux produits chimiques au travail
	Décret présidentiel 547/55	Règles de prévention des accidents du travail
	Décret présidentiel 303 / 5ò	Règles générales d'hygiène du travail
	Décret présidentiel 334/99	Activitésàrisque d'accidents majeurs
	D. Les. je 52/99	Protection de l'eau - seerie hi water
	Décret présidentiel 203 / fiS	Emissions dans l'atmosphère
	Décret législatif 22/97	Réglementation sur les déchets, les emballages et les déchets d'emballages

REMARQUE À L'UTILISATEUR
Le informazioni contenute in questa scheda si basano sulle conoscenze disponibili presso di noi alla data dell'ultima versione. L'utilizzatore deve assicurarsi della idoneità e della completezza delle informazioni in relazione allo specifico uso del prodotto. Non si deve interpretare questo documento come garanzia di alcuna proprietà specifica del prodotto. Poiché l'uso del prodotto non è sotto il nostro diretto controllo, è obbligo dell'utilizzatore osservare sotto la propria responsabilità le leggi e le disposizioni vigenti in materia di igiene e sicurezza. Non si assumono responsabilità per usi impropri.

Revisione N°:02

Data:25-02-2011